Image not found or type unknown

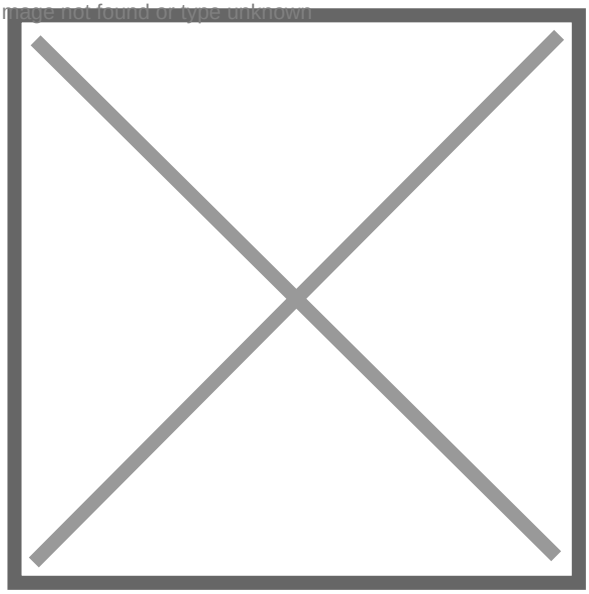

Démission trésorier association

Par **fredbkk**, le **03/09/2015** à **05:56**

Bonjour,

Je suis le trésorier d'un association créée en février 2015 qui n'a jamais eu de réelle activité ni de compte en banque, en plus je n'ai signe aucun document pour obtenir ce poste dois-je informer la préfecture de ma démission ?

Merci bien

Par **moisse**, le **03/09/2015** à **08:37**

Bonjour,
[citation] en plus je n'ai signe aucun document pour obtenir ce poste [/citation]
En voila une présentation fallacieuse.
Vous avez adhéré à cette association, et avez été élue, ou volontaire pour occuper le poste.
Vous pouvez démissionner à tout moment.
Le contexte de votre interrogation m'incite à vous conseiller la LR/AR adressée au Président.
Ce n'est pas à vous d'aviser la préfecture.

Par **fredbkk**, le **03/09/2015** à **08:42**

C'est bien ce qu'il me semblait, merci beaucoup Moisse, bonne journée a vous :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés